

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 AOÛT 2025**



Affiché le 28 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six août, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués le 22 août 2025, se sont réunis, salle municipale André Vauvert, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Etaient présents : M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, Mme Lenaïc HALLUIN, M. Alain BRILLAND, M. Alain BALLAY, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, Mme Yasmina MAUGER et M. Franck LIENART.

Absent(s) et excusé(s) : M. Denis PENVERN (pouvoir à M. Yves GAUQUELIN), Mme Valérie FERRANDI, M. Janick ACHARD, Mme Marlène PORTIER (pouvoir à M. Alain BRILLAND) et Mme Camille FERRANDI.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juillet 2025

1°) Délibération n°2025-08-01 : Travaux au secrétariat de mairie - Validation de facture

2°) Délibération n°2025-08-02 : Travaux d'aménagements de sécurité de la Route de Courseulles - Approbation de devis

3°) Délibération n°2025-08-03 : Réparations de la porte d'accès au terrain de tennis - Approbation de devis

4°) Délibération n°2025-08-04 : Programme « Savoir rouler à vélo » 2025-2026 – Prise en charge par les collectivités locales

Questions et informations diverses :

- **Logement 18 Rue du Temple libre à la location au 1^{er} novembre 2025**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

M. Alain BRILLAND est désigné secrétaire de séance par onze voix pour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juillet 2025 :

Le compte-rendu est approuvé par dix voix pour et une abstention (M. Patrice BOURDIN).

1°) Délibération n°2025-08-01 : Travaux au secrétariat de mairie - Validation de facture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2025-06-05 du 24 juin 2025 tenant à l'approbation du devis de la société SOLMUR pour la fourniture de matériaux destinés à la réfection du secrétariat de mairie (toile de verre, colles, peinture, plinthes et revêtement de sol) pour un montant de 1 589,52 € hors taxes / 1 907,42 € TTC – mille neuf cent sept euros et quarante-deux centimes toutes taxes comprises.

La facture reçue présentant un montant de 1 540,44 € HT / 1 848,53 € TTC (mille huit cent quarante-huit euros et cinquante-trois centimes toutes taxes comprises), Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir valider cette facture pour régler le fournisseur.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables et une abstention (M. Patrice BOURDIN),

VALIDE la facture de la société SOLMUR pour l'achat de matériaux et fournitures destinés aux travaux au secrétariat de la mairie pour un montant de 1 540,44 € HT / 1 848,53 € TTC (mille huit cent quarante-huit euros et cinquante-trois centimes toutes taxes comprises).

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder au mandatement de la dite facture.

2°) Délibération n°2025-08-02 : Travaux d'aménagements de sécurité de la Route de Courseulles - Approbation de devis

Monsieur le Maire donne lecture des observations du maître d'œuvre sur les modifications apportées au projet suite à sa présentation aux services du Conseil départemental.

Le Conseil municipal approuve les modifications proposées et demande qu'un passage piéton soit ajouté au niveau des numéros 5 et 8 de la Route de Courseulles.

Pour les travaux de voirie tenant à la modification de bordures de trottoirs et à la création d'une « porte d'agglomération », seule l'entreprise COLLET Travaux publics a donné suite à la consultation. Elle propose un devis au prix de 12 339,00 € HT / 14 806,80 € TTC (quatorze mille huit cent six euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables et une abstention (M. Patrice BOURDIN),

VALIDE le devis de l'entreprise COLLET au prix de 12 339,00 € HT / 14 806,80 € TTC (quatorze mille huit cent six euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises) pour la modification de bordures de trottoirs et à la création d'une « porte d'agglomération » Route de Courseulles.

3°) Délibération n°2025-08-03 : Réparations de la porte d'accès au terrain de tennis - Approbation de devis

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEGRAND, Maire-Adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme, à la voirie et aux travaux de rappeler la situation du terrain de tennis communal. La porte d'accès nécessite des réparations : serrure, gonds et réglages.

L'entreprise DESFEUX propose un devis pour 990,00 € HT / 1 188,00 € TTC (mille cent quatre-vingt-huit euros toutes taxes comprises).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables et une abstention (M. Patrice BOURDIN),

VALIDE le devis l'entreprise DESFEUX pour réparations de la porte d'accès au terrain de tennis pour un montant de 990,00 € HT / 1 188,00 € TTC (mille cent quatre-vingt-huit euros toutes taxes comprises).

4°) Délibération n°2025-08-04 : Programme « Savoir rouler à vélo 2025-2026 » – Prise en charge par les collectivités locales

Monsieur le Maire explique que le programme « Savoir Rouler A Vélo » (SRV) est un service d'apprentissage et d'accompagnement au vélo destiné aux élèves des écoles primaires en préparation de leur entrée au collège.

L'objectif est de lutter contre la sédentarité des enfants, en développant leur

connaissance de la circulation à vélo et leur autonomie dans cette pratique.

Lors de ses séances des 16 juin et 7 juillet 2025, le bureau communautaire a approuvé le principe de reconduction du programme « Savoir Rouler A Vélo » pour l'année scolaire 2025/2026 à destination des élèves de CM2 des écoles publiques de Cœur de Nacre.

Le coût proposé par le comité régional du cyclisme de Normandie s'élève à 9 400,00 € pour 8 classes. Le nombre maximal d'élèves par classe est fixé à 28 pour des questions logistiques et pédagogiques.

La subvention « Génération Vélo » s'arrête au 31/08/2025. De ce fait, pour l'année scolaire 2025-2026, le coût d'une classe CM2 est de 1 175,00 €, réparti à 50 % entre la commune et 50 % pour la Communauté de Communes Cœur de Nacre soit :

- Commune = 587,50 € par classe
- Cœur de Nacre = 587,50 € par classe

Huit classes de CM2 seraient de nouveau participantes :

Commune	Nb classe	Coût total
Bernières-sur-Mer	1 classe	587,50 €
RPI Anisy / Basly / Colomby-Anguerny	1 classe	587,50 €
Courseulles-sur-Mer	1 classe	587,50 €
Douvres-la-Délicrande	2 classes	1 175€
Langrune-sur-Mer	1 classe	587,50 €
Luc-sur-Mer	1 classe	587,50 €
Saint-Aubin-sur-Mer	1 classe	587,50 €
TOTAL	8 classes	4 700,00 €

La Communauté de Communes demande aux conseils municipaux de lui indiquer s'ils souhaitent que les élèves des classes de CM2 de leurs écoles participent au programme « Savoir Rouler A Vélo » 2025-2026.

Cette réponse est à formuler pour le 31 août 2025, pour permettre au Comité Régional de Cyclisme de Normandie de contacter les écoles dès la rentrée et de planifier ses interventions sur la période janvier 2026 à juin 2026.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables et une abstention (M. Patrice BOURDIN),

DONNE SON ACCORD pour verser la participation demandée aux communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour la continuation du programme « Savoir Rouler A Vélo » pour l'année 2025-2026 (classe de CM2).

PROPOSE que cette participation de 587,50 € soit répartie proportionnellement au nombre d'enfants dans la classe de CM2 du SIVOS ABC domiciliés à Anisy, Basly ou Colomby-Anguerny.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Logement 18 Rue du Temple libre à la location au 1^{er} novembre 2025 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le logement communal du n° 18 Rue du Temple sera libéré pour la fin du mois d'octobre. Madame HALLUIN, Maire-Adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires, avec la commission d'action sociale éventuellement, va proposer des critères pour la sélection du nouveau locataire.

Prioritairement, le diagnostic de performance énergétique doit être remis à jour.

▪ Forum des Associations du samedi 30 août :

Monsieur BRILLAND, Maire-Adjoint délégué aux animations, aux associations et à la communication, rappelle la tenue du Forum des Associations samedi 30 août de 10 à 12 heures salle André Vauvert avec notamment BASLY'MOUV, les bénévoles de la Bibliothèque et la présence de l'association CINÉNACRE (Cinéma de Douvres-la-Délivrande).

▪ Journées du Patrimoine 2025 (Thème « Patrimoine architectural ») :

Monsieur BRILLAND rappelle l'organisation des Journées du patrimoine samedi 20 et dimanche 21 septembre : visites de l'Eglise Saint-Georges et de l'ancien cimetière protestant de la Rue Talbot, exposition de dentelles par l'association « Blondes de Courseulles » et exposition de photographies anciennes salle André Vauvert.

Les conseillers disponibles pour assurer l'accueil des visiteurs sont invités à se faire connaître. Une information sera proposée aux habitants.

▪ Terrain de football :

Monsieur BALLAY souhaite faire part de sa gêne suite aux bruits des supporters lors de la rencontre du dimanche 24 août dernier et souhaiterait que les panneaux publicitaires, utilisés comme instrument, soient déplacés sur la balustrade opposée aux habitations.

Monsieur le Maire et le conseil municipal confirment l'intensité de ces « manifestations » faisant suite au résultat du club fanion de la Commune et qu'elles entrent dans le caractère normal de la pratique sportive locale.

▪ Devenir des bâtiments de l'ancienne école :

Monsieur LIÉNART pose la question de l'avancement des bâtiments de l'ancienne école, notamment la classe mobile et la « salle-double ». Monsieur le Maire admet que priorité a été donnée aux bâtiments de l'ancienne école maternelle : possibilité d'accueil provisoire de la crèche de Douvres-la-Délivrande se projetant sur la possibilité d'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles.

▪ Syndicat scolaire SIVOS ABC :

Monsieur BOURDIN relate les travaux et projets du SIVOS ABC pour le rentrée 2025-2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le mardi 14 octobre 2025 à 20 heures 30, salle André Vauvert.

La séance est levée à 22 heures 05 minutes.